

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 06 juin 2017

Le six juin deux mil dix-sept à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire au Caveau St-Martin, sous la présidence de Monsieur le Maire, LICHTENBERGER Aimé.

Présents : Madame et Messieurs les Adjointes :
STRASBACH Jean-Michel
ELBLING Annick
RIEFLÉ Christophe,

Mme MOLTES Pascale, M. THOMANN Yannick, M. EHRHART
Armand, Mme DUCOMMUN Laurence, M.LEVY Alain, Mme KRETZ
Isabelle, Mme KLINGER Régine

Absents excusés : M. HANAUER Jean-Luc
M. WALTER Jérémie

A donné procuration : Mme FRICK Sophie à Mme MOLTES Pascale
M. MARCHAL Raphaël à M. THOMANN Yannick

Assiste à la séance : M. WESSANG Romuald, secrétaire de séance désigné.

En préalable à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés l'ajout du point suivant :

7. Fixation des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2017.
3. Rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.
4. Convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en Alsace (Rosace).
5. Lancement de la procédure de déclassement du domaine public communal d'une impasse rue de l'Eglise et d'un sentier rue du Centre.
6. Demande de subvention au titre du Dispositif régional de soutien aux investissements intercommunaux et locaux à l'échelle intercommunale dans le cadre du pacte de ruralité.
7. Fixation des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints
8. Informations diverses.
 - Manifestations.
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

POINT 1**Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Romuald WESSANG, Secrétaire Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Romuald WESSANG comme secrétaire de séance.

POINT 2**Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2017.**

Aucune observation n'a été émise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le procès-verbal du 09 mai 2017.

POINT 3**Rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.

POINT 4**Convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en Alsace (ROSACE)**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

La Région Grand Est a mis en œuvre une délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation du réseau Très Haut Débit (THD) sur le territoire de l'Alsace.

A ce titre, la Région Grand Est assure le préfinancement de l'opération auprès des différents partenaires publics du projet.

La convention proposée a pour objet de fixer les modalités de la participation financière de la commune aux dépenses relatives à la mise en œuvre du THD. La participation forfaitaire a été fixée à 175 euros par prise téléphone.

Pour Pfaffenheim, la participation s'élève à 128 450 euros. Cette participation sera versée sous forme de subvention d'équipement à la Région Grand Est. Le déploiement du THD sur notre territoire est programmé en 2018.

Pour information, le coût de déploiement de la fibre optique sur l'Alsace d'un montant total de 450 millions d'euros se répartit comme suit :

- 164 M € de subvention publique
 - o Europe (FEDER Alsace 2014-2020) : 10 M€
 - o Etat : 69,5 M€
 - o Région Grand Est : 11,7 M€
 - o Conseil Départemental 67 : 3,5 M€
 - o Conseil Départemental 68 : 3,3 M€
 - o 36 EPCI (ou leurs communes) : 66 M€
- 286 M€ apportés par le délégataire de service public Rosace (contrat de 30 ans)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention pour le déploiement du THD en Alsace avec une participation de la commune de 128 450 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

POINT 5**Lancement de la procédure de déclassement du domaine public communal d'une impasse rue de l'Eglise et d'un sentier rue du Centre**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Les services de la mairie ont été sollicités par Monsieur Steve ERHARDT concernant l'acquisition d'un sentier faisant parti de la voie publique longeant sa propriété.

Par courrier en date du 23 mai 2017, Monsieur Joël FUCHS fait état de sa volonté d'acquérir une partie de l'impasse desservant sa propriété pour faciliter l'accès des véhicules à sa cour.

Les voiries concernées font parties du domaine public communal et de ce fait, sont inaliénable. Pour pouvoir les céder, une procédure de déclassement du domaine public est nécessaire.

Le déclassement devra être précédé, outre de l'enquête, de la désaffectation matérielle du terrain et de la régularisation d'un document d'arpentage délimitant les parcelles à céder de celles conservées par la commune. Une seconde délibération interviendra pour approuver la procédure de déclassement et fixer le prix de vente.

VU l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, relatif au classement et au déclassement de voies communales, après enquête publique effectuée selon les modalités prévues aux articles R.141-4 à R.141-10 dudit Code.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DEMANDE à Monsieur Joël FUCHS l'acquisition de l'entièreté de l'impasse,

ENGAGE la procédure de déclassement du domaine public communal d'un sentier rue du Centre et de l'impasse rue de l'Eglise, cette dernière procédure étant subordonnée à la confirmation par Monsieur Joël FUCHS de l'acquisition de l'entièreté de l'impasse,

AUTOIRSE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 6**Demande de subvention au titre du Dispositif régional de soutien aux investissements intercommunaux et locaux à l'échelle intercommunale dans le cadre du pacte de ruralité**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Dans le cadre du réaménagement du centre-bourg, la commune de Pfaffenheim sollicite une subvention au titre du dispositif régional de soutien aux investissements intercommunaux et locaux à l'échelle intercommunale dans le cadre du pacte de ruralité. La subvention sollicitée est de 15% du montant total des travaux.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Concours d'idées	6 000 €	Fonds propres	300 500 €	63.94%
	6 000 €			
	8 000 €			
Travaux	410 000 €	Réserve parlementaire	5 000 €	1.06%
Maîtrise d'œuvre	40 000 €	Région Grand Est	70 500 €	15 %
		Contrat de ruralité	94 000 €	20 %
		Etat : Fonds de soutien à l'investissement local	?	?
		Région Grand Est : Valorisation des abords des monuments historiques	?	?
TOTAL	470 000 €	TOTAL	470 000 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE déposer les dossiers de demandes de subvention auprès des services de la Région Grand Est au titre du dispositif régional de soutien aux investissements intercommunaux et locaux à l'échelle intercommunale dans le cadre du pacte de ruralité.

PRECISE que la recette liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget de la commune, section recettes d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander l'aide au titre du dispositif régional de soutien aux investissements intercommunaux et locaux à l'échelle intercommunale dans le cadre du pacte de ruralité et à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

POINT 7

Fixation des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

VU les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

VU l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 fixant à 3 le nombre d'adjoints,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

CONSIDERANT que pour une commune de notre strate, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 43 %,

CONSIDERANT que pour une commune de notre strate, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 16.5 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Adjoints : 16,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal

POINT 8

Informations diverses

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014

Manifestation écoulées :

- ✂ Vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 mai: Fetival de musique au Schauenberg
- ✂ Samedi 20 mai: Concert de Printemps du Pfaff Music Band
- ✂ Mardi 23 mai: collecte de sang
- ✂ Dimanche 04 juin: Grepeltournier
- ✂ Lundi 05 juin: Marché au puces du Conseil de Fabrique

Manifestations à venir :

- ✂ Dimanche 11 juin: 1^{er} tour des élections législatives
- ✂ Samedi 17 juin: Fête de la Musique du Pfaff Music Band
- ✂ Dimanche 18 juin: 2^{ème} tour des élections législatives
- ✂ Dimanche 18 juin: Fête de la Grande Lune
- ✂ Samedi 24 et dimanche 25 juin: Expo Bergers Allemands / Club Canin
- ✂ Vendredi 30 juin: Kermesse de l'Ecole
- ✂ Samedi 8 et dimanche 9 juillet: 32^{ème} fête des vins...

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014

Conformément aux termes de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.

✱ Marché inférieur à 10 000 € TTC

- M. et Mme MULLER Philippe / Acquisition de terrain frappé d'alignement / 424 €
- HENNINGER / Création et modification d'ouvertures à la mairie / 1 800 €
- WUNSCHER Grillages / grillage et portillon pour stade de football / 2 824,20 €
- BATIBOIS / Bois pour bardage école / 3 358,26 €
- HEINRICH / Panneaux de signalisations / 1 434,89 €
- TP ANDLAUER / Réfection en enrobés de rustines AEP / 3 558,24

✱ Acceptation d'un don de 500 € de la société AUTOMATISMES & SERVICES EURL pour la Journée citoyenne.

✱ Ventes – achats immobiliers

- Terrain sis section 25 parcelles n° 81/37, 82/39 et 86/39 – Osenbuhr
- Terrain sis section 29 parcelle n°380/373 – Wirrenweg

✱ Date prévisionnelle du prochain conseil municipal : lundi 3 juillet 2017 à 20h00

✱

Levée de la séance: 21h20

✱

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Pfaffenheim
de la séance du 06 juin 2017**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2017.
3. Rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.
4. Convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en Alsace (ROSACE).
5. Lancement de la procédure de déclassement du domaine public communal d'une impasse rue de l'Eglise et d'un sentier rue du Centre.
6. Demande de subvention au titre du Dispositif régional de soutien aux investissements intercommunaux et locaux à l'échelle intercommunale dans le cadre du pacte de ruralité.
7. Fixation des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints.
8. Informations diverses.
 - Manifestations.
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LICHTENBERGER Aimé	Maire		
STRASBACH Jean-Michel	1 ^{er} adjoint		
ELBLING Annick	2 ^{ème} adjoint		
RIEFLÉ Christophe	3 ^{ème} adjoint		
MOLTES Pascale	Conseillère municipale		
THOMANN Yannick	Conseiller municipal		
FRICK Sophie	Conseillère municipale	A donné procuration à Mme MOLTES Pascale	
EHRHART Armand	Conseiller municipal		
HANAUER Jean-Luc	Conseiller municipal		
DUCOMMUN Laurence	Conseillère municipale		
LEVY Alain	Conseiller municipal		
KRETZ Isabelle	Conseillère municipale		
MARCHAL Raphaël	Conseiller municipal	A donné procuration à M. THOMANN Yannick	
WALTER Jérémy	Conseiller municipal		
KLINGER Régine	Conseillère municipale		